



CENTRE DE DROIT NOTARIAL
DE L'UNIVERSITE DE LAUSANNE

Les Matinées du patrimoine

4 février 2010

La cédule hypothécaire de registre

Nouveaux enjeux pour les notaires
et les banques

Par

Denis Piotet

Professeur à la Faculté de droit et des sciences criminelles, notaire



CENTRE DE DROIT NOTARIAL
DE L'UNIVERSITE DE LAUSANNE

La nouvelle cédule de registre

I. Finalités et grandes options de la nouvelle loi

1. Dématérialisation de la cédule hypothécaire et révisions des droits réels
2. Les grandes options du législateur

II. Les changements du nouveau droit

1. Rapport entre la créance causale et la créance abstraite
2. La question des clauses annexes à la cédule
3. Mise en gage et usufruit
4. La suppression de la protection du débiteur après le transfert de la cédule et la foi publique négative du registre foncier (art. 970 al. 4 CC)
5. Les autres modifications du nouveau droit



CENTRE DE DROIT NOTARIAL
DE L'UNIVERSITE DE LAUSANNE

La nouvelle cédule de registre

III. Le droit transitoire

1. L'introduction de la cédule de registre
2. La conversion des cédules papier en cédules de registre: droit transitoire vs. droit nouveau
3. Modification matérielle et acquisition de bonne foi
4. Présomption de novation et nouveau droit
5. Dénonciation
6. La réserve de l'art. 818 al. 1 ch. 3 CC

IV. L'innovation problématique: le transfert de la cédule de registre